

La loi APER (loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables), promulguée cette année, a pour but d'accélérer et de favoriser le développement des énergies renouvelables en France (énergies éolienne, photovoltaïque et biomasse).

En ce qui concerne les projets éoliens, les services de l'État ont établi des cartographies présentant les zones favorables à leur implantation, en respectant la limite des 500 mètres d'éloignement des constructions. La commune doit se prononcer sur les zones favorables identifiées ; puis la Communauté de Communes FerCher débattre de la cohérence des zones retenues avec le projet de territoire et les propositions seront ensuite transmises à la Préfecture du Cher.

La commune de Civray a décidé de restreindre ces zones aux parties ouest et sud du territoire (limite territoriale avec la commune de Chârost et zone autour du Colombier), protégeant ainsi le paysage entre les différents hameaux, et de garder un regard sur des demandes possibles d'installation en dehors de ce secteur, qui ne seront pas impossibles mais mieux contrôlées.

En ce qui concerne les installations photovoltaïques au sol, aucune friche industrielle n'étant officiellement répertoriée à Civray, la commune retiendrait deux zones d'accélération : la société avicole inexploitée et les anciennes carrières, ces deux zones étant situées entre Bois-Ratier et le Coudray.

La loi prévoit la concertation des habitants sur le projet de zonage.

Si vous avez des observations ou souhaitez contribuer à la réflexion menée par la Municipalité sur la définition des zones propices au développement des énergies renouvelables, merci de déposer le coupon ci-dessous à la mairie ou l'envoyer par mail avant le 15 novembre 2023 à l'adresse mairie.civray@gmail.com.

Les cartographies sont consultables sur le site de la commune (www.civray-cher.fr), ou en mairie aux jours et horaires d'ouverture habituels.

.....

Coupon-réponse à retourner en mairie avant le 15 novembre 2023

NOM / Prénom :

N° téléphone :

☐ Je souhaite participer de façon anonyme

J'approuve les décisions de la commune : OUI NON

Vos remarques :

.....

.....

.....

.....

.....

.....